

AUTO-ÉCOLE ASSOCIATIVE



Centre
Social
Edith
Bonnem

L'auto-école associative comment ça marche ?

1/ Conditions d'accès

■ Pour pouvoir entrer à l'auto-école du centre social Édith Bonnem, vous devez :

↳ Être orienté(e) par un(e) référent(e) socioprofessionnel(le) (Pôle Emploi, assistant(e) social(e), Cap Emploi, Centre de formation, Mission locale, Agence intérim...)

↳ Être à la recherche d'un emploi ou d'une formation

↳ Avoir un projet professionnel suivi

↳ Être bénéficiaire du RSA Socle ou habiter Alençon et être bénéficiaire des minima sociaux ou sans ressources.

2/ Choix des candidats

■ Chaque année, l'auto-école organise 3 sessions :

↳ Janvier à avril

↳ Avril à juillet

↳ Septembre à décembre

■ Chaque session accueille 12 personnes.

■ Des tests sont passés par les candidats. Ce sont les résultats à ces tests et **l'étude de votre projet professionnel** qui déterminent votre entrée à l'auto-école.

Rq : - La demande d'entrée peut être renouvelée autant de fois que nécessaire.

- Si vous avez déjà été inscrit dans une autre auto-école, vous devez récupérer votre dossier.

3/ Déroulement d'une session

3-1/ La Formation

■ Démarrage avec 10 à 15 journées complètes d'immersion en cours de code dispensés par des moniteurs auto-école diplômés. Ensuite, les cours se dérouleront sur 1 à 5 matinées par semaine de 9h à 12h, en fonction des besoins.

- 1 à 3 demi-journées par semaine sont consacrées aux leçons de conduite par candidat. Dès l'obtention du code de la route, le rythme des leçons de conduite augmente.
- Les leçons de conduite sont dispensées avec 1 autre élève afin de faire de l'observation de la conduite.

3-2/ La Mobilité

- Des ateliers sont aussi mis en place pendant la formation : prévention routière, compagnie d'assurance, journée de la prévention routière...
- Des grandes sorties peuvent aussi être organisées avec vous (Deauville, Marché de Noël, Caen, Le Mans, Laval....) afin de vous habituer aux grandes distances et aux villes inconnues.

4/ Déroulement des examens

- Les examens sont les mêmes que dans toutes les autres auto-écoles. La seule différence se situe au niveau de l'examen théorique où les 12 élèves peuvent passer leur examen ensemble le même jour.
- Comme dans les autres auto-écoles se sont les moniteurs auto-école qui positionnent aux examens les élèves qui sont prêts.

5/ Tarif

- La formation a un coût de 250€. Ce tarif couvre : les cours théoriques et pratiques, les ateliers, la carte d'adhésion individuelle au centre social, les besoins administratifs et les passages d'examen.

Rq :- Cette formation au permis n'est ni une formation qualifiante, ni une formation rémunérée. Ne vous déclarer donc pas en formation auprès de la Caf ou de Pôle emploi.

- Vous pouvez parfois obtenir des aides financières auprès d'autres organismes sous certaines conditions.

6/ Financement de l'auto-école associative

■ Pour cette action, le Centre Social sollicite différents partenaires financeurs :

- Subvention de fonctionnement :

- ↳ Plan d'Action Territorialisé
- ↳ Plan Départemental d'Insertion
- ↳ Agence nationale pour la Cohésion Sociale et Égalité des chances via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- ↳ Direction Régionale de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi

- Mise à disposition des locaux :

- ↳ Ville d'Alençon

Contact :

Centre Social Édith Bonnem
Place Édith Bonnem
au 02.33.26.58.51

Claire PALISSER coordinatrice du projet
cseb.coordinatriceinsertion@gmail.com

Solène DESMAREST secrétaire insertion
secretariatinsertion.cseb@gmail.com

